

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU MARDI 24 JANVIER 2023

2023.01.24 – 1/3 Délibération actant de la présentation du rapport d'activité 2022 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en mairie de Fresnes et en visioconférence, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du treize janvier deux mille vingt-trois.

Nombre de présents (voix délibératives) :	09 (15)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	09 (11)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Président ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Jean-Luc TOULY, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Jean-Paul MORDEFROID, Délégué suppléant ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Anne SOUYRIS, Déléguée titulaire
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Ile de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILLE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPOLONNE, Déléguée titulaire
SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire ;
Conseil Régional d'Ile de France Mme. Jessie CLAUDE Déléguée suppléant ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;

Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
SIABV, M. Gwiherm POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, Mme Chemssa HADDOUR, Responsable Administrative et Financière ;
SMBVB, Mme Marie BONTEMPS, Chargée de mission Contrat Bièvre Eau, Climat et Trame Verte & Bleue ;

Vu la Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 211-1, L 212-1 à L 212-2 relatifs aux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et L 212-3 à L 212-11 relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

Vu la Loi n°2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition en droit français de la Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu le Décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) modifiant le code de l'environnement ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Île de France ;

Vu l'Arrêté Inter préfectoral n° 2007/4767 du 6 décembre 2007 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Île de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant ;

Vu les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Entendu le rapport de Monsieur Christian MÉTAIRIE, Président du SMBVB,

Le Comité Syndical délibère, et,

Article 1 : **Prend** acte du rapport d'activité annuel 2022 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Article 2 : **Charge** Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente ;

À l'Haÿ-les-Roses, le 24 janvier 2023,

Le Président du SMBVB,



Christian MÉTAIRIE

La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :
Et affichée le :

Le Président du SMBVB,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU MARDI 24 JANVIER 2023

2023.01.24 – 2/3 Délibération actant du Budget Primitif 2023

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en mairie de Fresnes et en visioconférence, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du treize janvier deux mille vingt-trois.

Nombre de présents (voix délibératives) :	09 (15)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	09 (11)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Président ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Jean-Luc TOULY, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Jean-Paul MORDEFROID, Délégué suppléant ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Anne SOUYRIS, Déléguée titulaire
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVIILE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire
SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire ;
Conseil Régional d'Île de France Mme. Jessie CLAUDE Déléguée suppléant ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;

Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, Mme Chemssa HADDOUR, Responsable Administrative et Financière ;
SMBVB, Mme Marie BONTEMPS, Chargée de mission Contrat Bièvre Eau, Climat et Trame Verte & Bleue ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, modifiés par arrêté préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007 ;

Vu le Règlement Intérieur du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre adopté par la délibération n°2017.01.26-2/5 du 26 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant ;

Vu les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre adopté par la délibération n°2022.12.09 - 1/8 en date du 9 décembre 2022 ;

Considérant que les participations statutaires des adhérents s'élèvent à 199 650 euros ;

Considérant que des subventions sont attendues pour le financement de la cellule d'animation au titre des années 2022 et 2023 ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical délibère et,

Article 1 : Adopte le Budget Primitif 2023 annexé à la présente délibération ;

Article 2 : Décide le vote du budget par nature ;

Article 3 : Charge le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

À l'Haÿ-les-Roses, le 24 janvier 2023,

Le Président du SMBVB,

La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :

Et affichée le :

Christian MÉTAIRIE



Le Président du SMBVB,

Christian MÉTAIRIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU MARDI 24 JANVIER 2023

2023.01.24 – 3/3 Délibération portant appel à cotisation pour l'exercice 2023

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en mairie de Fresnes et en visioconférence, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du treize janvier deux mille vingt-trois.

Nombre de présents (voix délibératives) :	09 (15)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	09 (11)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Président ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Jean-Luc TOULY, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Jean-Paul MORDEFROID, Délégué suppléant ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Anne SOUYRIS, Déléguée titulaire
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVIILE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire
SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire ;
Conseil Régional d'Île de France Mme. Jessie CLAUDE Déléguée suppléant ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;

Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, Mme Chemssa HADDOUR, Responsable Administrative et Financière ;
SMBVB, Mme Marie BONTEMPS, Chargée de mission Contrat Bièvre Eau, Climat et Trame Verte & Bleue ;

Les statuts modifiés du SMBVB précisent que :

Article 1 : création – composition : « Conformément aux articles L5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, il est formé un Syndicat Mixte d'études et de programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la vallée de la Bièvre, rivière d'Île-de-France, qui prend la dénomination « Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre », dénommé ci-après le Syndicat Mixte.

Le syndicat mixte est un Établissement public à caractère administratif. »

Le Syndicat Mixte est formé de quatorze membres :

- **Métropole du Grand Paris**
- **Région Île-de-France**
- **Département des Hauts-de-Seine**
- **Département du Val-de-Marne**
- **Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)**
- **Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB)**
- **Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB)**
- **Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CPS)** pour le territoire des communes d'Igny, Massy, Saclay, Vauhallan, Verrières-le-Buisson, Champlan, Chilly-Mazarin, Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Saint Aubin, Villiers-le-Bâcle et Wissous
- **Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (VGP)** pour le territoire des communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Buc, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Saint-Cyr-l'Ecole, Fontenay-le-Fleury, Bois d'Arcy et Châteaufort
- **Saint-Quentin-en-Yvelines – Terre d'innovations (SQY)** pour le territoire des Communes de Guyancourt, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Trappes et Voisins-le-Bretonneux
- **Établissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris (EPT VSGP)** pour le territoire des Communes d'Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Montrouge, Le Plessis-Robinson et Sceaux
- **Établissement Public Territorial Grand-Orly – Seine – Bièvre (EPT GOSB)** pour le territoire des Communes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, l'Haÿ-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Thiais, Villejuif et Vitry-sur-Seine
- **Établissement Public Territorial Grand Paris – Seine Ouest (EPT GPSO)** pour le territoire de la Commune de Meudon
- **Commune de Paris**

Le regroupement formé par ces collectivités est un syndicat mixte ouvert. »

Article 9 : budget et répartition des charges : « Les Collectivités Territoriales, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale adhérents et les Établissement Publics Territoriaux (Cf. article 1) s'engagent à

verser une contribution au budget annuel du Syndicat Mixte dont la clef de répartition est annexée aux présents statuts.

Cette contribution est fonction à la fois de la proportion de territoire et de population du bassin versant de la Bièvre au sein de chaque adhérent, et d'un coefficient de pondération dépendant des bénéfices attendus du SAGE sur le territoire.

Le comité syndical fixe annuellement le montant des cotisations.

Les collectivités peuvent participer par convention, en complément des participations prévues ci-dessus, aux dépenses de fonctionnement par des prestations en nature valorisées.

Le Comité Syndical recherche des subventions ou participations financières extérieures possibles sur l'ensemble des études qu'il juge nécessaire et en particulier pour l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE. »

Le Rapport d'Orientation Budgétaire qui vous a été présenté le 09 décembre 2022 est équilibré notamment par les participations statutaires des adhérents qui s'élèvent à 199 650 euros pour l'exercice 2023 (elles s'élevaient à 181 500 € en 2022 du fait, d'une part de l'adhésion des Communautés d'Agglomération Paris Saclay et Versailles Grand Parc et d'autre part de l'augmentation du budget de 10% pendant 3 ans, actée lors du comité syndical du 11 décembre 2020 lors du débat d'orientation budgétaire).

C'est pourquoi, il vous est proposé :

- D'approuver les participations statutaires des adhérents du SMBVB pour l'exercice 2023 telles que présentées dans le tableau annexé au présent projet de délibération ;
- De permettre à son Président d'émettre les titres de recettes et les appels de fonds correspondants.

ADHERENTS	Taux de contribution au Budget du Syndicat Mixte 2023	Cotisations 2022	Cotisations 2023
Métropole du Grand Paris	22%	39 930 €	43 923 €
Région Ile-de-France	13%	23 595 €	25 955 €
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine	6.5%	11 798 €	12 977 €
Conseil Départemental du Val-de-Marne	6.5%	11 798 €	12 977 €
SIAAP	11%	19 965 €	21 962 €
SIABV	8%	14 520 €	15 972 €
SIAB	1%	1 815 €	1 997 €
Communauté Paris Saclay (CPS)	4.5%	8 168 €	8 984 €
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (VGP)	4.5%	8 168 €	8 984 €
Saint-Quentin-en-Yvelines -Terre d'innovations	4.5%	8 168 €	8 984 €
EPT Vallée Sud-Grand-Paris	6.5%	11 798 €	12 977 €
EPT Grand-Orly Seine-Bièvre	6.5%	11 798 €	12 977 €
EPT Grand-Paris-Seine-Ouest	1%	1 815 €	1 997 €
Commune de Paris	4.5%	8 168 €	8 984 €
TOTAL	100%	181 500 €	199 650 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, modifiés par arrêté préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/03321 du 14 décembre 2022, portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu la délibération n°2021.12.09 – 1/8 du 9 décembre 2022 actant de la présentation du rapport d'orientation budgétaire ;

Considérant qu'il convient de préciser la participation statutaire (exempte de partie décimale) de chaque adhérent au Budget de l'exercice en cours, conformément au tableau ci-annexé ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical délibère et,

Article 1 : Décide d’approuver la répartition des participations statutaires 2023 entre les adhérents du SMBVB, conformément au tableau ci-annexé ;

Participations statutaires 2023 des adhérents du SMBVB				
- Métropole du Grand Paris	2 délégués	43 923 €	22%	12 voix
- Région Île-de-France	2 délégués	25 955 €	13%	6 voix
- Conseil départemental des Hauts-de-Seine	4 délégués	12 977 €	6.5%	4 voix
- Conseil départemental du Val-de-Marne	4 délégués	12 977 €	6.5%	4 voix
- SIAAP	2 délégués	21 962 €	11%	6 voix
- SIAVB	6 délégués	15 972 €	8%	6 voix
- SIAB	1 délégué	1 977€	1%	1 voix
- Communauté Paris Saclay (CPS)	3 délégués	8 984€	4.5%	3 voix
- Communauté d’Agglomération Versailles Grand Parc (VGP)	3 délégués	8 984€	4.5%	3 voix
- Saint-Quentin-en-Yvelines - Terre d’innovations (SQY)	3 délégués	8 894€	4.5%	3 voix
-EPT Vallée-Sud Grand-Paris	5 délégués	12 977 €	6.5%	5 voix
-EPT Grand-Orly Seine-Bièvre	5 délégués	12 977 €	6.5%	5 voix
-EPT Grand-Paris Seine-Ouest	1 délégué	1 997€	1%	1 voix
- Commune de Paris	3 délégués	8 984€	4.5%	3 voix
TOTAL	44 délégués	199 650 €	100%	62 voix

Article 2 : Dit que la recette sera inscrite au budget primitif 2023 ;

Article 3 : Charge Monsieur le Président d’accomplir toutes les formalités nécessaires à l’exécution des présentes.


À l’Haÿ-les-Roses, le 24 janvier 2023,

Le Président du SMBVB,

Christian MÉTAIRIE

La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :

Et affichée le :



Le Président du SMBVB,

Christian MÉTAIRIE

